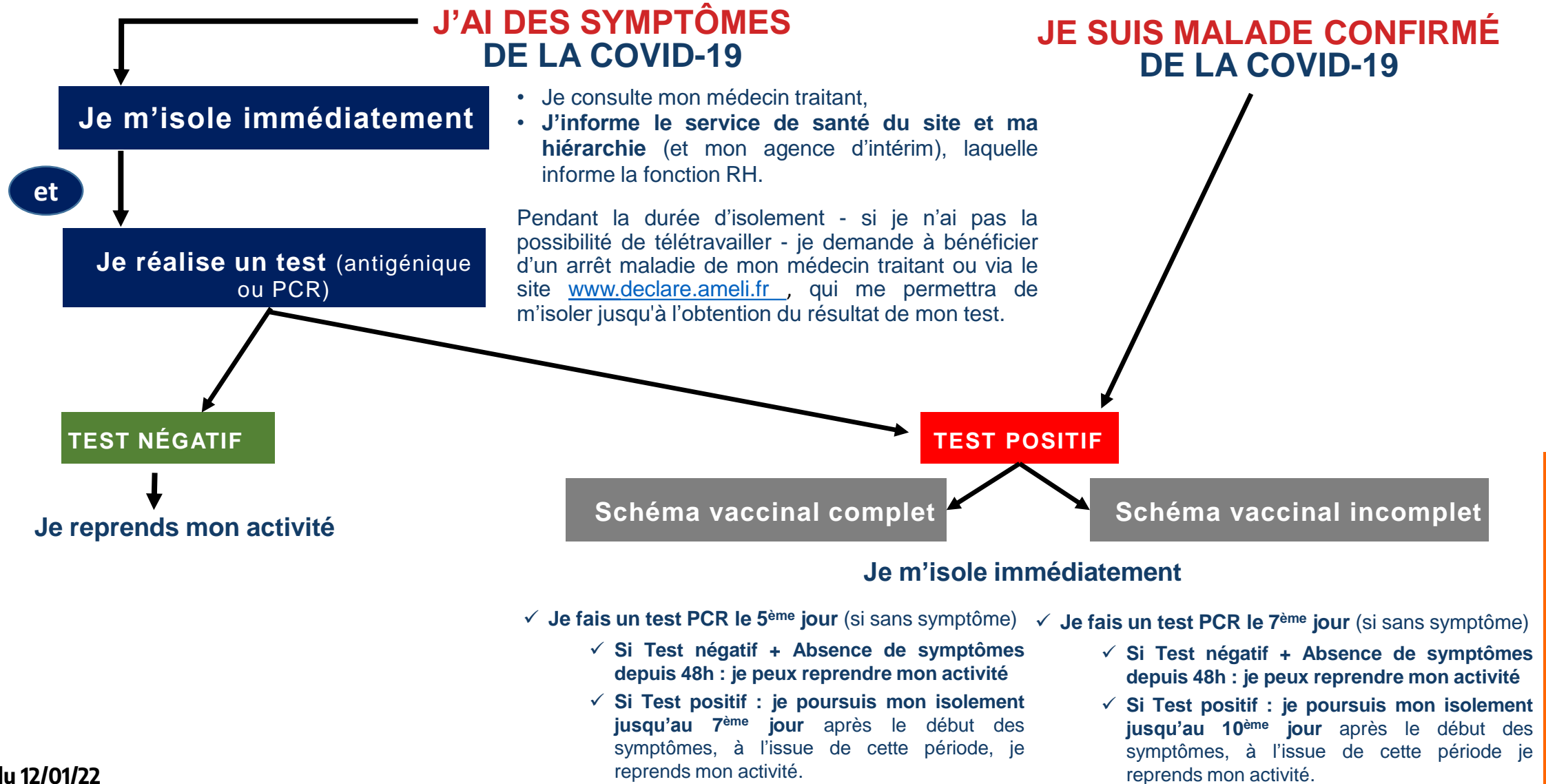


Gestion RH: M01
(sauf si télétravail possible)



Gestion RH: M01
(sauf si télétravail possible)

JE SUIS « CAS CONTACT » D'UN MALADE DE LA COVID-19

Je m'isole immédiatement

J'informe le **service de santé du site et ma hiérarchie** (et mon agence d'intérim), laquelle informe la fonction RH.

Gestion RH: M01 (sauf si télétravail possible)

Schéma vaccinal incomplet

Je réalise à J+7 un test PCR

à faire à J+7 de mon dernier contact avec la personne malade. Pendant la durée d'isolement, je bénéficie d'un arrêt maladie transmis par la CPAM (sauf si le télétravail est possible).

Schéma vaccinal complet

Je réalise au plus vite un test (antigénique ou PCR)

IL EST NÉGATIF

IL EST POSITIF

cf page précédente
« Je suis malade confirmé »

Télétravail ou congés ou A31 payé sur justificatif

- ✓ Je peux reprendre mon travail, en télétravail si possible, sinon dans le respect strict des mesures barrières renforcées.
- ✓ Je dois faire des autotests à J+2 et J+4 de mon dernier contact avec la personne malade. Si l'un d'entre eux revient positif ou en cas d'apparition de symptômes, je m'isole et me refais tester PCR ou antigénique.

version du 12/01/22

Je prends contact avec le service de santé en cas de **symptômes ou de test positif**.
Service de Santé au travail du site de Poissy : 01 30 19 34 49 (29 34 49)